

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

JEUDI 3 AOUT 1916

On vient d'expédier en Allemagne sans autre forme de procès, pour y être interné, M. Carlier, directeur à la Banque Nationale et administrateur de la succursale anversoise de la Banque.

C'est un nouvel et retentissant épisode de la guerre que l'autorité allemande fait depuis longtemps à la Banque Nationale. La lutte se livre autour de l'encaisse.

Au moment de l'invasion l'ennemi avait cyniquement mis la main sur l'encaisse — plus de deux millions de francs — de la première agence de la Banque Nationale où il s'introduisit, l'agence de Hasselt. Il avait, le 12 août 1914, arraché l'encaisse au directeur de cette agence sous la menace du revolver. C'était un enlèvement accompli au mépris d'un principe incontestable du droit international, reconnu positivement par l'Allemagne elle-même pendant la guerre de 1870, puisqu'elle avait alors respecté les agences de la Banque de France, celle-ci étant une société privée ; la Banque Nationale de Belgique est sous le même régime que la Banque de France. Le 13 août, les troupes allemandes rééditaient à Liège le vol de Hasselt ; elles y enlevaient six millions à

l'agence de la Banque et obligeaient le directeur, sous menace de déportation, à faire griffer la réserve de billets de cinq francs non encore revêtus des signatures statutaires. Dans la suite, des officiers allemands accompagnés de soldats tentèrent, revolver au poing, le même coup dans les agences de Huy, Charleroi, Dinant, Nivelles, Ath, Mons, Gand ; mais le conseil de la Banque avait eu le temps d'envoyer des instructions à ces agences : leur encaisse avait été envoyée en lieu sûr. Toutes les encaisses se trouvèrent bientôt concentrées à Anvers et à Ostende. Le Conseil de la Banque, craignant de voir les Allemands imposer à leur profit la continuation de l'impression des billets, envoya aussi à Anvers les clichés servant à l'impression.

A la fin d'août 1914, par décision du Conseil des ministres, toute l'encaisse métallique disponible et toutes les valeurs de la Banque Nationale furent transportées, en même temps que les valeurs de l'État et de la Caisse d'épargne, à la Banque d'Angleterre - sauf cependant une encaisse ramenée d'Anvers à Bruxelles et qui était ici nécessaire à la Banque pour reprendre certaines opérations sur sollicitation du commerce : si les guichets étaient restés complètement fermés, c'eût été, en effet, l'arrêt des transactions commerciales et l'impossibilité de payer les salaires industriels. Cette reprise très partielle des opérations de la Banque ne s'était faite qu'après

cette assurance formelle donnée par l'autorité allemande et consignée dans un protocole : « *Le gouvernement allemand de la place de Bruxelles garantit à la Banque Nationale de Belgique, pendant la durée de l'occupation allemande, le libre exercice de sa fonction à Bruxelles de banque régulatrice privée de la circulation monétaire et de la vie économique, sans qu'il puisse être porté atteinte ni à son encaisse, ni à l'émission de ses billets, pour autant que la Banque Nationale ne prendra pas en dépôt à Bruxelles des fonds appartenant à l'Etat belge.* »

Les coffres-forts de Banque ne contiennent actuellement pas moins de 600 millions de marks en papier. Sous prétexte que la circulation fiduciaire de la Banque de l'Empire allemand (*Reichsbank*) doit être régularisée, les commissaires allemands, et spécialement le comte Poggi, s'efforcent depuis des mois d'amener les administrateurs de notre grand établissement financier à placer « *provisoirement* » cette somme dans quelque grande banque allemande.

Cet argument dissimule mal le besoin que l'on éprouve en Allemagne de « *faire* » le plus d'argent possible pour assurer le succès des emprunts de guerre présents et futurs ; la banque teutonne dépositaire du magot n'hésiterait pas, on le pense bien, à verser les 600 millions à la « *Reichsbank* », qui lui donnerait, en échange, des bons du Trésor.

Le Conseil d'administration de la Banque

Nationale résiste à toutes les sollicitations ; il faut à ses membres beaucoup d'habileté et de courage pour déjouer les manoeuvres ou repousser les attaques de vive force de l'ennemi. Un jour, le comte Pocci déclara que les 600 millions seraient transférés en Allemagne, que le Conseil d'administration le voulût ou non (1). A quoi l'un des directeurs répliqua : « *Vous devriez pour cela fracturer nos coffres-forts, donc vous livrer à un véritable cambriolage.* »

M. Carlier est un des administrateurs de la Banque Nationale qui ont mené le plus vivement la résistance aux exigences allemandes. Il habite Anvers. Il avait assisté lundi à la séance quotidienne du Conseil d'administration de la Banque à Bruxelles, et fut arrêté, le soir, dans la gare d'Anvers, comme il descendait du train de Bruxelles. On l'a fait partir le lendemain, sous bonne garde, pour l'Allemagne.

Il protesta quand on l'arrêta ; il dit qu'il devait y avoir malentendu. Mais un de ceux qui l'arrêtaient lui apprit qu'il serait détenu « *pour avoir cherché à contrarier et à éluder la surveillance de la Banque Nationale par le commissariat allemand.* »

A propos de banques, autre nouvelle :

L'autorité allemande a enjoint à toutes les banques de Bruxelles de lui fournir un bordereau détaillé des titres mis en dépôt chez elles par des étrangers et aussi des Belges qui ont quitté leur pays depuis l'occupation. Les banques ont

vainement protesté contre cette exigence.
Tout cela n'est pas rassurant.

(1) Pour l'enlèvement des marks, voir les 5, 9 et 13 septembre 1916.

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Voir aussi WHITLOCK, Brand : « *Bank Abteilung et cambrioleurs de coffres-forts* » (chapitre XXI de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 363-369 :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>